

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du MERCREDI 9 avril 2025 18 h 30**

Nombre de conseillers présents : 10

AGOSTINI Laurie	LOYEZ Philippe
BAUDUIN Régis	OUENNOURE Jean Jacques
CAPIEZ Frédéric	PARMENTIER Robert
DELEAU Christophe	TONDEUR Denis
LEROY Christian	VAILLANT Valérie

ABSENTS EXCUSES :

ALEXANDRE Olivier	
SCHORIELS Sabine	

ABSENTS :

FESSART PEREIRA Nicolas	
--------------------------------	--

PROCURATION :

ALEXANDRE Olivier donne procuration à CAPIEZ Frédéric
SCHORIELS Sabine donne procuration à AGOSTINI Laurie

ORDRE DU JOUR

- **Décision modificative**
- **Groupement d'achat Energie (Sidec)**
- **Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 Pole Sante au Travail**
- **Bail emphytéotiques PACT Logement**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 26 février 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

➤ Décision modificative

Mme. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, aux impacts limités sur l'équilibre général, doivent être opérés sur le Budget primitif 2025

1) Augmentation des recettes chapitre 731 « Fiscalité Locales » 73111 « Impôts directs locaux » pour 3 674 € et 73114 « Imposition forfaitaire sur les entreprises » pour 112.00 €;

2) Augmentation des recettes chapitre 74 « Dotations et participations » article 74833 « Compensation exonération taxes foncières » pour 1 035,00 € ;

3) Augmentation des dépenses chapitre 011 « Charges à caractère général » 60632 « Fournitures de petit équipement » pour 4 821 € ;

4) Augmentation des dépenses chapitre 26 « Participations et créances rattachées » 261 « Titres de participations » pour 1 400 € ;

5) Diminution des dépenses chapitre 041 « Opérations Patrimoniales » 1641 « emprunts en euros » pour 1 400.00 € ;

(Montants exprimés en euros)

Chap/Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
<i>Section de fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
011/60632	Fournitures de petit équipements	4 500.00 €	4 821.00 €		9 321.00 €
<i>Recettes</i>					
73/73111	Impôts directs locaux	206 000.00 €	3 674.00 €		209 674.00 €
73/73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises	5 760.00 €	112.00 €		5 872.00 €
74/74833	Compensation exonération taxes foncières	58 000.00 €	1 035.00 €		59 035.00 €
<i>Section d'Investissements</i>					
<i>Dépenses</i>					
041/1641	Emprunts en Euros	1 400.00 €		1 400.00 €	0 €
26/261	Participations et créances rattachées	0.00 €	1 400.00 €		1 400.00 €
<i>Recettes</i>					

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (Pour 12 voix – contre 0 - abstention 0) de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessus.

➤ Groupement d'achat Energie (Sidec)

Comme de nombreuses autres communes, la commune de Noyelles-sur-Escout a fait le choix de recourir à un groupement d'achat pour l'approvisionnement en gaz et électricité de ses bâtiments communaux.

En 2023, le SIDEK, organisme chargé d'étudier les offres des différents fournisseurs d'énergie, nous avait recommandé le prestataire Gaz de Bordeaux. Le contrat en cours, d'une durée de trois ans, arrivera à échéance fin 2025.

Dans le cadre du renouvellement des appels d'offres auprès des fournisseurs, le SIDEK nous sollicite afin de savoir si la commune souhaite renouveler son adhésion à ce groupement, qui regroupe aujourd'hui plus de 110 communes voisines. Pour rappel, la commune de Noyelles consacre environ 40 000 € par an à ses dépenses en énergie (gaz et électricité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de renouveler l'adhésion de la commune de Noyelles-sur-Escout au groupement d'achat d'énergie proposé par le SIDEK.

➤ Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 Pole Sante au Travail

Conformément à la réglementation en vigueur, tout agent nouvellement recruté ou reprenant son poste après un arrêt de travail prolongé doit passer une visite médicale de reprise.

C'est le cas de M. Estéban BOUGENIERE, en arrêt depuis avril 2024, et récemment de retour au sein des services municipaux.

Jusqu'à récemment, ces visites pouvaient être assurées par des médecins privés intervenant pour le compte des collectivités territoriales. Cependant, dans le secteur du Cambrésis, ces professionnels sont partis à la retraite, rendant leur intervention désormais impossible. Il subsiste encore quelques médecins agréés dans le Valenciennois, mais leur localisation pose un problème de praticité pour les agents concernés.

En réponse à cette situation, le Centre de Gestion (CDG) propose de prendre en charge l'organisation des visites de reprise, à condition qu'une convention soit signée entre la commune et l'établissement. Le coût de chaque visite est de 85 €, à la charge de l'employeur, soit la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) la signature de la convention avec le CDG, permettant ainsi une meilleure organisation et un suivi médical conforme aux obligations légales.

Enfin, Valérie précise que M. Estéban BOUGENIERE, bien qu'ayant repris le travail, bénéficie encore de 45 jours de congés à solder avant le 31 août, date de fin de son contrat, soit l'équivalent de 9 semaines.

➤ Bail emphytéotiques PACT Logement

Madame le Maire, Valérie VAILLANT, informe le Conseil Municipal de la situation de l'ancien presbytère de la commune, bâtiment communal transformé il y a une trentaine d'années en logements à loyer modéré.

Dans les années 1990-1995, la gestion de cet immeuble a été confiée à la société PACT, dans le cadre d'un bail emphytéotique. Si le bâtiment reste la propriété de la commune, le PACT en assure depuis lors l'entretien et la gestion locative.

Le bail emphytéotique arrivant prochainement à échéance, la question de son renouvellement est désormais posée.

Le PACT propose, dans cette perspective, un programme de remise en état progressive des cinq appartements, des parties communes, ainsi qu'une réfection partielle de la façade et de la toiture. Le coût total estimé de ces travaux s'élève à 228 000 €.

Pour financer cette opération, le PACT envisage de contracter un emprunt sur 35 ans. Il sollicite en conséquence la reconduction du bail emphytéotique pour une durée équivalente, afin de garantir la stabilité du projet et la viabilité financière de l'investissement.

Par ailleurs, à la demande de la commune, deux parcelles cadastrées n°229 et 230, situées à l'arrière du bâtiment, seront exclues du périmètre du nouveau bail. Initialement prévues pour aménager des jardins pour les locataires, ces terrains sont depuis restés inutilisés et laissés en friche.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (Pour 12 voix – contre 0 - abstention 0) la reconduction du bail emphytéotique.

➤ Questions diverses

Point sur le nouveau cimetière -- adoption d'un règlement intérieur des cimetières. .

M CAPIEZ présente au Conseil différents changements dans la gestion quotidienne du cimetière et propose l'adoption d'un règlement intérieur qui reprends principalement ces modifications.

Ces changements ou mise en conformité sont motivés par le fait

- ✓ Qu'il convient d'implanter la dernière rangée de tombes dans le nouveau cimetière (il reste 10 m pour implanter une rangée de tombes en vis-à-vis et donc deux allées) tout en prenant en compte la gestion de la haie (taille,... enlèvement des branchages....).
- ✓ Et du fait que plusieurs entreprises funéraires nous ont fait remarquer que la largeur des allées (2 mètres ou 2m20) était beaucoup trop courte, même pour un petit camion.

Après un long échange il apparaît souhaitable de regrouper les concessions de cavurnes au sein d'une même rangée pour des questions d'esthétique ; la concession d'une cavurne serait donc de : 1.2 m sur 1.2 m. Il n'y aura pas d'espace entre 2 cavurnes, les terrains de 1.2m*1.2m seront cote à cote.

De ce fait il devient possible alors, dans les 10 mètres restants, d'implanter une rangée de tombes classiques et d'y adosser une rangée de cavurnes.

Les 10 mètres permettraient donc

une concession « normale » de 2,50 m
un espace inter tombe de 0.30 m
une rangée de cavurnes de 1.20 m
et donc 2 allées de 3 mètres de large.

Par ailleurs le conseil accepte la tarification de : 150 € pour la concession d'une cavurne pour 30 ans et de 200 € pour 50 ans.

Ci-après le tableau récapitulatif des tarifs de concessions du cimetière à/c du 1er avril 2025 :

	De 1 à 3 places (concession de 3 m ²)	De 4 à 6 places (concession de 5 m ²)	Colombarium	Cave urne (1.2m * 1.2m)
Pour 30 ans	200 €	400 €	700 €	150 €
Pour 50 ans	300 €	600 €	900 €	200 €

Les autres principaux changements sont :

- ⇒ Un espace Inter tombe et Inter rangée de 30 cm (pas d'espace inter cavurne : les terrains de 1m*1m se jouxtent).
- ⇒ Vide sanitaire d'une hauteur de 0 m 50.
- ⇒ Une tombe simple pour 3 places doit mesurer 3 m² soit 2,5 m sur 1,2m.
- ⇒ Pour plus de 3 places c'est-à-dire 4, 5, ou 6, il faudra un emplacement de 5 m² soit 2m50 sur 2 m.
- ⇒ Blocage de la grande grille d'entrée du cimetière par une chaîne et un cadenas afin de contraindre les entreprises qui viennent travailler dans le cimetière à passer auparavant par la mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (Pour 12 voix – contre 0 - abstention 0) l'adoption du règlement intérieur du cimetière ainsi que la tarification des cavurnes.

Logement du PACT rue Pasteur.

Un courrier de la sous-préfecture nous a informé voici quelques jours de l'avis d'expulsion de M PENEZ (et bien sûr de tous les autres habitants) du logement 14 rue de l'étang Léon Masset , en cause le non-paiement des loyers, pour le 11 mai 2025 dernier délai.

Eoliennes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet éolien dit « Seuil du Cambrésis », lancé en 2014, prévoyait l'installation de 13 éoliennes au sud de Cambrai.

À ce jour, 7 éoliennes sont déjà en exploitation, tandis que les 6 restantes font toujours l'objet d'un examen administratif, en raison d'un recours déposé dès le lancement du projet.

Le territoire de Noyelles-sur-Escaut n'est concerné que par une seule éolienne, implantée à proximité du château d'eau, derrière l'ancienne décharge communale.

Dans le cadre de la procédure en cours, une enquête publique sera prochainement organisée pour une durée d'un mois, afin de permettre à chaque habitant de prendre connaissance du dossier et de formuler ses observations ou interrogations.

Par ailleurs, une permanence d'information se tiendra le lundi 31 mars 2025 à 18h, en mairie. Ce rendez-vous sera l'occasion pour les habitants d'échanger directement avec les porteurs du projet et d'obtenir des réponses précises à leurs questions.

Un livret explicatif détaillant le projet sera également distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

Point sur les travaux.

Jean Jacques OUENNOURE fait un point au Conseil des travaux en cours :

- ⇒ La salle des fêtes : les travaux sont en face de finition ; la partie du toit qui fuyait au-dessus de la scène a été complètement refaite. Les travaux seront totalement terminés aux alentours du 20 avril.

- ⇒ L'école : la réfection de l'école maternelle /garderie / cantine avance à grands pas même si l'on peut constater quelques retards mais qui n'impacte pas trop le planning ; il faut compter à ce jour encore un mois de travaux.

Ferme de Mr DUBUS

Dans le cadre de village d'avenir, Le Conseil « architecture urbanisme et environnement du Nord » avait organisé une première réunion publique, consacrée au centre bourg et notamment au devenir de la Ferme DUBUS, le samedi 8 mars de 09h30 à 12h00 en mairie.

Ce samedi 5 avril, le Conseil avait organisé une visite in situ du site.

Une réunion de restitution et de proposition de projet est programmée le mardi 20 mai à 18h30.

Divers ...En bref.....Prochaines manifestations :

- ✓ Parcours du cœur le dimanche 13 avril à 09h30, départ de la mairie.
- ✓ Chasse à l'œuf au verger pédagogique le lundi 21 avril à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne prenant plus la parole, Madame le maire lève la séance à 20h15.

Le secrétaire,

Madame Le maire,

Frédéric CAPIEZ

Valérie VAILLANT

